

## Elections Sénatoriales 2017 : la parité... en marche ?

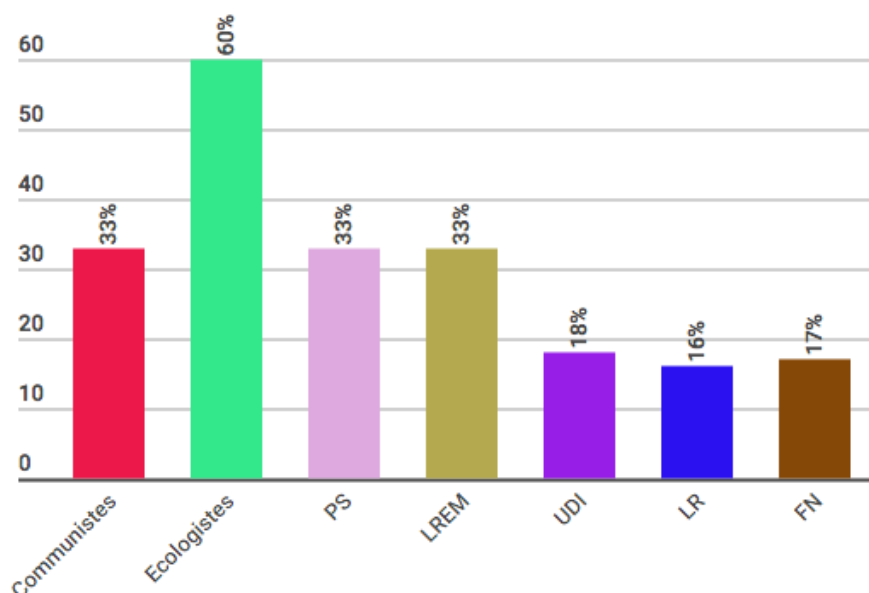
Sur les 348 sièges que compte le Sénat, 171 ont été renouvelés le 24 septembre dernier. Ces élections se sont traduites par une très légère progression de la parité. 32,9 % des élu.e.s sont des femmes, portant leur représentation au Sénat à 29,2 % contre 25 % à l'issue des dernières élections. A ce rythme, il faudra attendre 2032 pour atteindre la parité au Sénat.

Le Haut Conseil à l'Egalité entre les femmes et les hommes souligne que la progression de la parité reste modeste. A la veille du scrutin, les femmes comptaient pour 45,5 % des candidat.e.s, tous modes de scrutin confondus. Seule la moitié d'entre elles ont donc été élues.

La question doit être posée : **où sont passées les femmes ?**

Pourtant, les incitations ne manquent pas. La loi sur la parité de 2000, tendant à promouvoir l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats électoraux et fonctions électives, oblige le Sénat à présenter des listes de candidats dites "chabada", composées alternativement d'un homme puis d'une femme, ou inversement. **Si la part des femmes élues est inférieure à celle des hommes, c'est surtout parce que les candidates n'étaient pas en position de gagner.** C'est ainsi que, depuis 10 ans, le nombre de listes a plus que doublé, et cette année, les femmes ne représentaient qu'un quart des têtes de listes (74 % des listes sont menées par des hommes, contre 26 % seulement par des femmes), limitant ainsi leur chance d'être élues. **Les stratégies anti-parité déployées par les partis politiques se sont donc encore renforcées.**

## Sénatoriales 2017 : les femmes têtes de listes



Malgré les lois dites de parité, là où n'existe aucun dispositif contraignant, les hommes restent très largement majoritaires. La République en marche ne compte que 14 % de sénatrices, le taux le plus faible devant LR (26 %), l'UDI (29 %) et le PS (31 %).

Pour limiter ces stratégies de contournement, devant le manque de volonté et à l'attentisme des partis politiques, le HCE renouvelle sa recommandation d'interdire tout rattachement après l'élection d'un.e sénateur.rice à un parti ou un groupe politique qui ne l'a pas présenté.e.

Cette règle est déjà à l'œuvre à l'Assemblée nationale depuis 2014. Et si l'hémicycle du Palais du Luxembourg est en pénurie de parlementaires féminins, l'Assemblée Nationale fait légèrement mieux et compte **38% de femmes députées, contre 27%** en 2012. Un pas vers la parité... et un triste rappel qu'elle n'est pas atteinte, malgré des siècles de combat. Rappelons qu'aucune femme n'a encore jamais été élue présidente de la République, de l'Assemblée nationale ou du Sénat en France. Pourquoi les femmes sont-elles si rares dans la vie publique ?

Marlène Coulomb-Gully analyse la question dans *Femmes en politique, en finir avec les seconds rôles* (aux éditions Belin). Cette professeure à l'Université Toulouse 2-Jean Jaurès dissèque la chronologie de leur mise à l'écart de la vie publique, déjà en vigueur dans l'Antiquité. Elle explique que de tout temps, le pouvoir a été un attribut masculin. Par exemple, en 1789, les femmes, qui avaient largement combattu pour l'abolition des privilèges, pensaient pouvoir accéder à la citoyenneté. Mais elles ont été renvoyées dans leur foyer. Ce n'est qu'en 1944, presque 200 ans plus tard, qu'elles ont accédé au droit de vote.

Dès lors, la question qui subsiste est : comment faire pour que les femmes accèdent au pouvoir ? Limiter le cumul des mandats paraît être une bonne solution, la gent masculine constituant 80 % des parlementaires cumulards. Et en effet, la loi sur le non-cumul des mandats, entrée en application le 1er octobre, a permis à 9 femmes de plus d'accéder au Sénat. Leur proportion atteint désormais 32 % de l'Hémicycle, contre 25 % en 2014. Si la parité est loin d'être atteinte, le Sénat n'a par contre jamais eu autant de sénatrices. Un record.

Le SNEP-FSU se félicite de cette évolution mais s'indigne de ces stratégies de contournement de la loi et continuera à œuvrer, avec la FSU, pour que les femmes trouvent leur juste place dans la vie politique.

### **Pour le secteur égalité, Cécile Calmes Cazalets**

Sources :

<http://haut-conseil-egalite.gouv.fr/parite/actualites/article/elections-senatoriales-2017-les>

<http://www.francesoir.fr/actualites-politique/age-sexe-sortants-reelus-le-nouveau-senat-ressemble-lancien>

<http://www.journaldesfemmes.com/societe/combats-de-femmes/1850631-politique-france-femmes-invisibles/>

<https://www.lesechos.fr/politique-societe/politique/030653845400-senat-la-loi-sur-le-non-cumul-des-mandats-profite-aux-femmes-2119395.php>